



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 septembre 2022

L'AMF publie une synthèse d'études sur la lisibilité des documents d'information destinés aux investisseurs particuliers

L'Autorité des marchés financiers a mis en place depuis 2018 un suivi de la perception par les épargnants de la clarté de la documentation réglementaire. Cette synthèse résume les constats issus des études menées sur différents types de placement, qui révèlent des difficultés de compréhension et un besoin d'un langage moins technique.

La réglementation européenne demande aux professionnels de mettre à disposition des épargnants une information compréhensible sur les caractéristiques des produits d'investissement proposés.

Il est primordial que les investisseurs particuliers comprennent les documents d'informations clés (DIC) ou prospectus pour investir en connaissance de cause. L'AMF veille à la qualité et la clarté des informations mises à leur disposition.

Les principaux constats des études menées auprès de panels d'épargnants mettent en lumière des difficultés de compréhension rencontrées par les épargnants en raison de la trop forte densité des informations, de l'utilisation de jargon technique et de phrases longues ainsi que de l'absence d'illustrations, de mise en relief des informations importantes et d'aide à la lecture. Le langage employé est perçu comme s'adressant davantage à des investisseurs avertis qu'à des épargnants novices.



Parmi les pratiques susceptibles d'apporter une meilleure lisibilité aux documents réglementaires selon les panels d'épargnants interrogés, une présentation plus aérée, la mise en valeur des éléments importants (risques, frais) et le recours à un lexique pourraient faciliter leur compréhension.

Ces études nourrissent les pratiques de supervision au quotidien des équipes. En publiant cette synthèse, l'AMF a pour objectif de sensibiliser les acteurs concevant et commercialisant des produits financiers à destination des investisseurs particuliers aux difficultés de compréhension qui peuvent être rencontrées par ces derniers.

Elle rappelle aux professionnels qu'ils doivent adopter un langage et une forme favorisant la lisibilité des informations. En effet, si les modèles des documents réglementaires sont standardisés au niveau européen (le format des DIC, des prospectus), la réglementation laisse aux professionnels une latitude dans la forme et le contenu des rubriques.

En savoir plus

Synthèse d'études sur la lisibilité des documents d'information destinés aux
📄 investisseurs particuliers

Mots clés

GESTION D'ACTIFS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

07 novembre 2025

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

EPARGNE DE LONG TERME

05 novembre 2025

L'Autorité des marchés financiers mène une nouvelle campagne d'éducation financière dédiée aux jeunes investisseurs



DOSSIER

GESTION D'ACTIFS

22 octobre 2025

La directive AIFM 2



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02